



COMMUNAUTE  
DE COMMUNES

**Vosges du Sud**

REPUBLICQUE FRANÇAISE ❖ DEPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE AFFICHÉ le DELIBERATIONS

Séance du 05 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

ID : 090-200069060-20220705-072\_2022\_2-DE



Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace de la Tuilerie à Giromagny, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 42  
Présents : 29  
Absents : 13  
dont suppléés : 0  
dont représentés : 4  
Votants : 33

**Titulaires présents :** L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT, P. DEMOUGE, A. FENDELEUR, A. FESSLER, J. GROSCLAUDE, P. GUIGON, E. HOTZ, P. LACREUSE, M. LEGUILLON, C. LESOU, P. MIESCH, F. MONCHABLON, A. NAWROT, V. ORIAI-BELOT, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, E. WILLEMAIN, A. ZIEGLER

**Date de la convocation**  
29/06/2022

**Pouvoirs :** M. AERENS à E. WILLEMAIN, N. CASTELEIN à D. VALLVERDU, G. MICLO à F. MONCHABLON, C. PARTY à C. CANAL

Publié le 12/07/2022

**Secrétaire de séance :** E. PARROT

**Délibération n° 072-2022**

**Objet :** Assainissement - diagnostic réseau - attribution de marché

Vu

- le code de la commande publique et notamment son article R2123-1,
- l'arrêté préfectoral n°90-2022-04-08-00002 du 8 avril 2022 relatif aux statuts communautaires,

Considérant

- la nécessité de lancer une consultation pour la réalisation d'un diagnostic du réseau d'assainissement dans les communes de Rougemont-le-Château, Lachapelle-sous-Rougemont, Leval et Petitefontaine,

Monsieur le Président, expose que la consultation a été lancée selon la procédure adaptée conformément au code de la commande publique.

Après analyse des offres, conformément aux critères énumérés dans le règlement de consultation, à la commission de choix des offres qui s'est réunie mardi 5 juillet 2022, Monsieur le Président propose de retenir OXYA Conseil de Gérardmer, pour un montant d'étude de 94 261 € HT.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VALIDE** le choix réalisé par les membres de la commission de choix des offres

**CHARGE** Monsieur le Président de signer le marché de prestations intellectuelles avec le bureau d'études OXYA Conseil pour un montant de 94 261 € HT.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- SGC Belfort 2 – Antenne Giromagny

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,

Jean-Luc. ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,

Éric PARROT